

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.  
PARIS, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse,

# LE CENSEUR

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire

Le Censeur donne les nouvelles heures avant le jour. de Paris.  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 18 mars.

SEANCE DE LA CHAMBRE.

## Interpellations aux ministres.

Nous donnons aujourd'hui la fin de la séance du 13 mars que nous avons commencé à analyser dans notre dernier numéro. Au moment où nous nous sommes arrêtés, le tiers-parti ne s'était pas montré dans la discussion; tout s'était passé entre M. Mauguin, au nom de l'opposition dynastique, et MM. Thiers et Guizot pour les doctrinaires.

M. Sauzet est alors monté à la tribune. Son premier discours, improvisé sans doute dans les termes, mais dont le fond était évidemment préparé avec soin et combiné à l'avance jusques dans ses moindres détails, porte l'empreinte de ce caractère d'indécision, de complaisance envers tout le monde qui a jusqu'à présent dicté la conduite circonspecte de l'orateur. Il ne lui est pas échappé un mot sérieusement hostile aux ministres qui lui criaient, de leurs places, qu'ils étaient d'accord avec lui, jusqu'au moment où il a abordé la question de l'amnistie.

Il a traité cette question avec un talent incontestable; mais aussi l'amnistie, mesure conciliatrice que nul parti politique ne pourra sérieusement blâmer, est tellement selon le cœur de M. Sauzet, que nous avons montré ce député champion nécessaire de l'amnistie, avant même qu'il eût prononcé un mot à la tribune et alors que le *Courrier de Lyon*, confisquant à son profit le nouveau représentant des électeurs à privilège, le dévouait corps et âme aux passions de vengeance qui distinguent chez nous le juste-milieu.

Après M. Sauzet, M. Thiers. Le ministre a relevé la question de l'amnistie, et, répondant sans détour, il a dit qu'il était prêt à se retirer si la chambre faisait signe qu'elle n'approuvait pas le procès.

M. Sauzet, vivement interpellé, a ressaisi la parole; s'abandonnant cette fois plus qu'à l'ordinaire, il a pu se montrer supérieur à ce qu'il avait été jusqu'à ce jour; sortant des généralités où il s'était renfermé, il a osé, et nous nous en étonnons, attaquer personnellement le ministre; il a été mordant et incisif; il a flétri comme l'eût fait l'opposition la plus vigoureuse les *modérations frénétiques et convulsives* du juste-milieu; il a parlé noblement de la presse et de sa légitime influence; enfin, pour expliquer toute notre pensée, son premier discours était tiers-parti, et le second, opposition tranchée.

M. Sauzet a appris par son succès même, que la franchise ou l'apparence de franchise est à la tribune le moyen le plus certain d'influence; il se dépouillera pour toujours de ces misérables précautions dont il a pris plaisir à s'envelopper jusqu'aujourd'hui. Nous n'en sommes pas à exiger qu'il vienne à l'opposition radicale; il faut pour cela qu'il ait perdu un portefeuille; mais nous pensons bien que désormais il ne gardera plus des convenances parlementaires que juste ce qu'il faut pour pouvoir en gagner un.

Le *Courrier de Lyon* honore M. Sauzet de sa colère, de ses menaces même; hier au soir, dans un salon du juste-milieu, l'orateur était tout haut traité de jacobin. Ainsi voilà M. Jars et M. Sauzet au ban de nos modérés implacables; M. Verne est au moins douteux dans la circonstance; il ne leur reste donc que M. Fulchiron. Il est vrai de dire que depuis quelques jours M. Fulchiron a prodigieusement grandi.

Les interpellations ont continué le 16 mars. M. de Broglie a pris la parole pour dire que la discussion ne le regardait pas, lui qui n'a été pour rien dans les dissensions intestines des ministres. M. Odilon-Barrot a reproduit ensuite avec esprit et vigueur tout ce qu'on avait pu reprocher au cabinet doctrinaire. Après son discours, le centre en masse et une partie de l'opposition ont demandé et obtenu l'ordre du jour. Nulle conclusion n'a été prise; la discussion a paru s'éteindre d'elle-même faute de discuteurs. Aucun parti ne pourra retirer de ces deux jours de débats un avantage immédiat.

Le ministre interpellé n'a pas voulu répondre et n'a pas sérieusement répondu; on ne sait pas plus qu'on ne savait auparavant les causes de la crise ministérielle; mais d'un autre côté l'opposition a forcé le ministre à avouer, par son silence même, que les causes de la crise n'étaient pas de nature à être expliquées au pays. C'est bien quelque chose, puisque les soupçons que chacun a pu concevoir restent sans démenti.

L'opposition dynastique a fait des pas rapides vers le but de son ambition; le tiers-parti est resté muet et inerte; nous l'avons dit déjà, et tout ce que nous voyons confirme nos paroles: il travaille à perdre jusqu'à son nom; il s'est avancé vers la gauche, et c'est sous la bannière de MM. Odilon et Mauguin, plutôt que sous celle de M. Dupin, qu'il se rangera désormais, ainsi que M. Sauzet en a donné l'exemple.

V. P.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Fin de la séance du 14 mars.

M. Sauzet: Messieurs, si la crise ministérielle qui a long-temps affligé les véritables amis de nos institutions politiques était réellement finie, je n'aurais de parole que pour consolider cet heureux dénouement, et sceller de tous mes efforts l'harmonie entre les grands pouvoirs de l'état, et féliciter, messieurs les ministres d'avoir avisé, quoiqu'un peu tard peut-être (on rit), à la mesure qu'ils considéraient comme le remède à notre situation. J'en féliciterais aussi les chambres et le pays, car, au milieu de ces incertitudes, les pouvoirs s'usent, les autorités se dégradent, et les garanties sociales elles-mêmes finissent par s'effacer.

Mais il ne faut pas se flatter, messieurs; la crise est-elle réellement finie? Ce n'est pas un de ces palliatifs impuissants, éphémères, qui déguisent quelque temps le mal pour le faire éclater par de plus douloureuses résidives, alors que le temps a rendu le remède plus difficile, c'est une fin véritable qu'il nous faut: c'est cette fin que je veux rechercher. Et cette recherche, je veux la faire avec franchise; je tâcherai d'éviter toute amertume dans mes paroles; mais je la ferai avec cette énergie, cette virilité d'expression que l'on trouve dans ces discussions, dans le parlement d'Angleterre. (Mouvement.)

Je le répète, dans le parlement d'Angleterre les questions de cabinet sont traitées avec une grande franchise. C'est qu'un ministère sous une monarchie constitutionnelle n'est pas comme sous une monarchie absolue; un ministère constitutionnel n'est pas l'effet d'un caprice, d'un hasard; il n'existe pas sans cause, il ne se dissout pas par des querelles mesquines; c'est une pensée, c'est l'expression d'un besoin.

Voilà, messieurs, ce que c'est qu'un ministère dans un gouvernement représentatif. (Très bien!)

Aussi, quand ce besoin n'est pas satisfait, il faut en chercher l'accomplissement dans la nature même des choses qui lui ont donné naissance.

Le pays est destiné à être représenté par cette chambre. Il faut donc qu'il existe une harmonie entre la chambre et le gouvernement.

Nous avons donc à examiner quelles peuvent être les causes qui, depuis que nous avons été appelés dans cette enceinte, semblent avoir miné le cabinet qui siège encore sur ce banc.

Vous vous rappelez dans quelles circonstances nous avons été élus.

Le pays était calme, il ne demandait qu'à s'occuper dans le repos de ses intérêts moraux et matériels. Il ne se dissimulait pas cependant que tous les maux n'étaient pas encore disparus; mais un travail de fusion commençait à s'opérer; une pacification semblait se préparer; la France, après 40 ans de révolution, satisfaite de ce qu'elle avait obtenu, ne demandait qu'à se reposer et à écartier tout ce qui pourrait traverser ses travaux en ranimant les tristes souvenirs du passé.

Inconnu jusqu'ici, ne pensant point alors devoir siéger dans cette chambre, j'ai applaudi à la révolution de juillet, j'en ai suivi les conséquences, j'ai applaudi au triomphe de l'ordre contre les émeutes; j'ai appuyé les efforts triomphants de l'illustre Périer.

Je n'apporte donc point ici de pensées hostiles au gouvernement; mais je ne pense pas non plus que la chambre ait été élue sous l'empire de passions hostiles de la part du pays.

Les pensées du pays, ses vœux, la chambre les résuma dans une adresse où elle parla de politique générale à suivre. Je n'ai pas à m'enquérir si le cabinet accueillit cette adresse avec joie, ou s'il la subit avec résignation. Cependant, soit impuissance, soit division intestine, vous avez vu ce cabinet disparaître, reparaitre bientôt, puis disparaître encore pour se retrouver devant nous.

Ce cabinet, cependant, n'étant pas sûr de la majorité de la chambre, crut devoir demander un ordre du jour motivé. Des raisons de convenance me commandent de m'abstenir de réflexions sur ce vote de la chambre. Ce qui est certain, c'est que la majorité, sans vouloir admettre une résistance systématique, crut devoir reculer devant la responsabilité des perturbations qu'on pourrait plus tard imputer à son inexpérience parlementaire.

Mais l'ordre du jour motivé n'en porta pas moins des fruits amers.

La chambre redouta qu'on ne voulût enchaîner son indépendance. Des hésitations se manifestèrent; et ce fut au milieu de ces incertitudes qu'une loi fut accueillie par la chambre à une si faible majorité, qu'en Angleterre, dans des temps réguliers, un pareil triomphe eût été considéré comme une défaite. (Très bien! très bien! aux extrémités. Dénégations aux centres.)

Une voix: C'est la loi des 360,000 fr., relative au procès-mons-tre.

M. Sauzet: Ces faits et ceux qui suivirent amenèrent enfin une révolution de cabinet, qui vint annoncer à l'Europe que depuis trois semaines le pays était sans gouvernement; pendant trois semaines, des combinaisons diverses furent tentées; j'ignore si les questions de personnes ont mis des obstacles aux résultats qu'on s'en promettait. Je ne viens dire ici ma pensée que sur les questions qui intéressent le pays; mais, après trois semaines d'efforts inutiles, le même ministère a reparu à la tête des affaires. Le cabinet s'était retiré devant l'incertitude de la majorité. Si cette cause de la crise du cabinet n'a pas cessé, comment pourrions-nous davantage aujourd'hui reconnaître sa stabilité? (Vive approbation aux bancs de l'opposition.) Comment la reconnaître si les causes de cette crise subsistent encore dans le sein du ministère? Je ne parle pas des personnes; ce sont des hommes honorables; je le déclare, qui s'estiment et doivent s'estimer; mais il peut exister entre les membres du ministère des raisons de graves dissensions.

Nous pouvons donc être menacés d'une troisième crise: et s'il est vrai que des germes de division existent dans le cabinet, et que la chambre ait persévéré dans ses vœux, croyez-vous qu'elle ait plus de confiance dans le ministère aujourd'hui que lorsque celui-ci recula devant une majorité incertaine? Et, je le répète, les ministres sont revenus devant nous avec un homme d'honneur et de talent, j'en conviens, mais qui laisse subsister dans le cabinet de grands éléments de division.

Telles sont les idées que m'a suggérées la position du cabinet vis-à-vis de cette chambre; il en devait être ainsi, puisque cette chambre représente les intentions et les intérêts de la France. Il

faut, sur ce point, s'expliquer franchement. On nous parle sans cesse de système, on nous rappelle la marche suivie depuis quatre ans; on nous promet cependant les modifications que l'état des choses et des esprits pourrait permettre d'y apporter. Les vœux et les besoins de la France n'ont cependant rien d'équivoque; si je ne me trompe, voici ce que j'ai entendu de toutes parts, et ce qui, à mes yeux, car chaque député a le droit de dire ici sa pensée, est le vœu de la France.

La France veut le roi et la charte de 1830, ni plus ni moins. Elle ne veut ni république ni absolutisme, et de ceci, elle ne veut ni des hommes ni des choses. Elle ne veut pas des institutions républicaines, mais elle ne veut pas non plus des institutions aristocratiques... (Bravos à gauche. — MM. Guizot et de Broglie s'agitent.) Elle ne veut pas du fédéralisme américain; mais elle ne veut pas non plus une impuissante épreuve de l'oligarchie anglaise... (Nouvelle adhésion à gauche et à droite. Nouvelle agitation au banc de MM. de Broglie et Guizot.) Elle veut que la chambre des pairs soit forte et honorée, mais elle veut aussi l'abolition sans retour de l'hérédité et des institutions qui s'y rattachent. (Très-bien! très-bien!)

M. Guizot: Nous sommes d'accord.  
M. Sauzet: Vous êtes d'accord, je ne demande pas mieux; je ne fais pas ici une accusation contre le ministère, j'explique quel est selon moi le vœu de la France, et si le cabinet a la force et le courage de le suivre; je ne demande pas mieux que de l'aider dans cette tâche; et loin de nous, messieurs, les pensées qui se rattachent aux hommes, quand nous sommes inquiets du présent et de l'avenir du pays. (Nouvelle adhésion à gauche.)

La France ne veut pas de révolutions nouvelles, mais elle ne veut pas non plus qu'on remonte la pente des révolutions; la France enfin veut sincèrement l'unité du pouvoir, mais elle veut aussi la tolérance des opinions: elle ne veut pas qu'on revienne à d'anciens systèmes, comme pour rallier une ancienne majorité contre une opposition qu'on voudrait de nouveau présenter hostile. (Bravos à gauche.) Je suis désintéressé dans la question; je suis d'hier dans cette chambre, et je n'ai appartenu ni à l'opposition, ni à l'ancienne majorité.

Ce que la France veut, Messieurs, c'est un gouvernement qui ne s'annonce pas comme étant à la tête d'un parti. (Bravos répétés.)

Un gouvernement ne doit jamais se mettre à l'avant-garde d'un parti, et toutes les fois qu'il l'a fait, il est tombé: l'histoire de nos révolutions l'atteste. La France veut bien oublier les erreurs politiques de 1815 (agitation au banc des ministres); mais elle ne veut pas qu'on rappelle sans cesse les erreurs de 1831 ou de 1832. (Très-bien! très-bien!) Elle veut qu'on ne demande compte à personne de ses entraînements d'hier, mais de ses sentiments d'aujourd'hui; elle veut que cette pacification ne trouve pas d'obstacles dans les souvenirs de l'administration. (Nouvelle approbation.)

Elle désire qu'une administration, née dans des jours d'orage, sache écarter ces préoccupations, ces habitudes, ces allures, qui, dans des temps difficiles, ont pu l'aider à sauver le pays, et si elle peut être une administration de conciliation et de paix, la France ne demande pas mieux; mais elle l'attend à son langage, et elle désire qu'elle n'en appelle pas sans cesse au souvenir du passé pour irriter les passions. (Très bien! très bien!)

La France, messieurs, veut la résistance aux émeutes, aux tentatives anarchiques; elle sait qu'elle a le droit de compter sur le courage de l'armée et de la garde nationale; mais elle sait aussi que ce dévouement n'est particulier à aucune administration, qu'il appartient au pays, qu'il a précédé le cabinet qui siège sur ces bancs, et qu'il survivra à lui et à ses successeurs.

Enfin, la France veut aussi le progrès, non pas ce progrès insensé qui marche toujours, mais un progrès sage, mesuré, qui laisse mûrir ses fruits par l'expérience, qui réfléchit après ses premiers pas, et qui sait s'arrêter pour marcher ensuite d'un pas plus large et plus ferme; tels sont les vœux de la France pour son avenir. C'est ainsi que je l'ai comprise et que je dois la représenter. (Approbation générale.)

M. Viennet: Nous sommes tous d'accord. (On rit à gauche.)  
Plusieurs membres du centre: Oui, nous sommes d'accord. (Nouveau rire général.)

M. Sauzet, après s'être reposé quelques moments, reprend son discours et montre le ministre apportant à la tribune une sorte de surveillance inquiète, une espèce de malaise et des symptômes de crise nouvelle.

J'arrive, messieurs, continue l'orateur, à une grande question, à une question de générosité; c'est de l'amnistie que je veux parler, et je suis certain que mes paroles seront accueillies par la chambre avec attention et bienveillance. Si les raisons d'une politique sévère retiennent encore quelques esprits, j'espère du moins que la défense de l'amnistie ne sera pas écoutée avec des marques d'impatience. (Sensation.)

Sans doute, il est heureux de pouvoir briser des fers quand la justice et la politique le permettent. Mais c'est sous un autre point de vue que je considère l'importance de l'amnistie. On a vu, dans cette grande mesure, un symbole de pacification pour le pays, une barrière jetée entre les dissensions passées et l'avenir. Mais quelques personnes ont cru y voir un désaveu de ce qui s'était fait, une condamnation des actes du gouvernement. Si l'amnistie devait être considérée ainsi, messieurs, ce mot devrait être désormais rayé de notre vocabulaire politique. (Nombreuses dénégations aux centres.)

Je vous demande pardon, messieurs; mais si l'amnistie devait être regardée comme une consécration de l'impunité publique, ce serait une chose dangereuse. Tel n'est pas le caractère de cette mesure; et les membres du cabinet en ont fait une question d'état.

Si l'amnistie, messieurs, est envisagée comme une question d'état, quel temps fut jamais plus favorable que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons? Le crime s'éloigne, le pays se calme; et que l'on nous dise si jamais pays mérita mieux que la France aujourd'hui un système de modération? Voyez-le, messieurs: pendant vingt jours la France s'est trouvée sans ministère, et durant ces vingt jours, nulle part on n'a vu éclater le moindre symptôme de désordre. Si jamais, je le répète, l'occasion a été favorable pour une amnistie, c'est aujourd'hui.

Comment se fait-il donc qu'on recule devant cette mesure généreuse? Ce n'est pas à la majorité à prendre cette initiative, et la chambre l'a bien compris. Il faut que cette question appartienne à la prérogative; il faut laisser au trône les bonheurs de la clémence. Ceux qui ont pensé que la chambre devait décider cette question se sont grandement mépris. Mais le jour où la couronne

déclarera qu'elle est tranquille sur le pays, qu'elle veut anéantir le passé et vous associer à sa grande pensée de clémence, alors, je le prédis, le ministre ne rencontrera pas d'opposition. Une chambre française ne repoussera jamais l'amnistie ! (Très-bien !) Une seule législature a cru devoir le faire, mais elle a gardé le nom de l'acte qu'elle a consacré ; on l'a nommée *la chambre des catégoriques*. (Sensation.)

Cette chambre, messieurs, ne ressemble en rien à la chambre de 1815 ; elle est sage, elle est politique, elle examine les intérêts du pays ; elle ne repoussera jamais les sages conseils de la couronne. Aussi, messieurs, permettez-moi de le dire en finissant, je puis me féliciter dans ma conscience de voir que cette pensée d'amnistie, qui a toujours été la mienne, devient féconde, non pas certainement grâce à mes faibles efforts, mais grâce à cette contemplation universelle de l'intérêt du pays qui s'empare des meilleures têtes politiques.

N'est-il pas vrai qu'un illustre maréchal a quitté en novembre le cabinet du prince, parce qu'il voulait l'amnistie ? Ne sait-on pas que, plus récemment, un autre maréchal, non moins illustre, et à qui personne ne reprochera la timidité et la faiblesse dans le gouvernement du pays et dans la répression des désordres, a associé sa pensée à cette généreuse pensée ? Serait-il vrai, messieurs, qu'il aura été donné aux esprits rigoureux, à doctrines inflexibles, de prévaloir sur ces deux illustres guerriers et de mettre hors de combat deux maréchaux de France ? (Rire d'approbation.) Serait-il vrai, messieurs, qu'on repousse les épées illustres dès qu'elles veulent rentrer dans le fourreau ? (Mouvement.)

Je ne puis le croire, messieurs, et quand tant d'hommes politiques se sont réunis dans cette pensée, quand peut-être, au sein du cabinet, il se trouve un ministre qui a refusé la présidence, parce qu'il eût voulu l'associer à la concession de l'amnistie, quand le cabinet en fait l'aveu par la bouche de l'un de ses membres, qui a déclaré qu'il eût désiré pouvoir trouver des coopérateurs qui voulaient de l'amnistie, que faut-il en conclure, sinon qu'au milieu de cet isolement politique, les hommes que nous voyons au pouvoir ont seuls gardé cette fermeté de conviction qui partout ailleurs a été, et que, engagés par leur première pensée dans une voie qu'ils suivent consciencieusement, mais dont ils n'aperçoivent pas l'issue, ils sont seuls à persévérer, quand tant d'autres bons esprits se sont enfin rendus.

Je m'arrête, messieurs ; c'eût été trahir mon devoir que de ne pas dire ce que j'ai dans la pensée sur la question d'amnistie, que de la désertir lâchement lorsqu'elle a été traitée à cette tribune par un ministre du roi.

Qu'il me soit permis de dire en finissant, que leur administration ne me paraît pas avoir dévoué la crise actuelle ; et quant à la question de l'amnistie, c'est une de ces questions qui ne se perdent jamais : une fois espérées, il leur est donné de réussir ; et Dieu veuille que dans l'avenir elle ne réussisse pas par suite d'une nécessité légale qu'il serait déplorable d'avouer, tandis qu'aujourd'hui, à la face du pays, elle eût pu être accordée par eux dès l'inauguration de cette session, comme un gage de pacification et comme un témoignage de sympathie pour les sentiments de la chambre.

Telles sont, messieurs, les considérations que je voulais présenter à la chambre.

J'ai rempli mon devoir. Il ne m'importe pas maintenant que le cabinet cherche avec plus ou moins d'habileté ces questions de personnes ou ces questions de système.

J'ai posé la règle, je la crois invariable ; l'amnistie, à mes yeux, en est la plus légitime, le plus sage corollaire. J'espère que les préventions s'apaiseront, et que tôt ou tard, l'amnistie aura lieu. Mais, plus tard, elle viendra moins utilement et moins honorablement qu'elle ne l'aurait fait maintenant. (Marques nombreuses d'approbation.)

L'orateur reçoit, en descendant de la tribune, les félicitations des membres de l'opposition.

M. Thiers, ministre de l'intérieur : Messieurs, je vais essayer de réduire à sa plus simple expression le discours que vous venez d'entendre, et je pourrai être bref ; en écoutant les brillants développements que vous avez entendus, sans doute avec autant de plaisir que moi, de la bouche de l'honorable orateur qui descend de cette tribune, je me demandais en quoi nous différons ; je me demandais ce qui pouvait faire que M. Sauzet fût à la tribune, et, avec la politesse qui le caractérise, je me demandais comment il était l'adversaire des hommes assis sur ces bancs ; car dans le programme brillant qu'il a développé, je n'ai pu voir en quoi nous différons, et je crois que, sur tous les bancs de cette chambre, on proférait le même cri : Nous sommes d'accord..... (Ecoutez ! écoutez !)

En effet, messieurs, quand on dit : « Nous voulons le roi et la charte ! » qui est-ce qui pourrait ne pas dire : Oui ! dans cette enceinte ? Et s'il était possible qu'on pensât : Non ! qui est-ce qui oserait le dire ? (On rit au centre.) Ainsi nous sommes d'accord ; tout le monde veut le roi et la charte.

Quand on dit : Nous ne voulons ni la république, ni l'absolutisme ou le carlisme, pour l'appeler de son vrai nom, soit dans les choses, soit dans les hommes ! il est évident que tout le monde va dire nous sommes d'accord ; Car même voudrût-on autre chose, il faudrait encore dire : Nous sommes d'accord ! (Très bien !)

Quand on dit : Nous voulons des institutions qui ne soient point aristocratiques ; nous sommes d'accord encore ; la charte n'en a laissé subsister aucune, et si l'on veut la charte, il est clair que l'on ne veut pas de pairie héréditaire, car aujourd'hui l'article qui l'abolit est dans la charte, et personne, dans cette chambre, ne veut attaquer aucun article de la charte. Nous sommes d'accord quand on dit : Pas de révolution nouvelle. Nous sommes aussi d'accord quand on dit : il ne faut pas remonter le cours des révolutions. Personne ne veut le remonter. Remonter les révolutions, c'est faire des révolutions en arrière, et il est convenu que nous ne voulons pas plus en faire en arrière qu'en avant.

Quand on dit : Nous ne voulons pas d'une administration de parti, nous sommes d'accord. Quand M. le ministre de l'instruction publique vous a dit que nous représentions le parti du juste-milieu, il n'a pas voulu dire que nous représentions quelque chose de passionné, de véhément. On sait bien que ce ne sont pas là les caractères du juste-milieu. (Rire général.) Car le caractère du juste-milieu, qu'est-il ? C'est de redouter tous les excès. Savez-vous pourquoi la France est juste-milieu ? Parce que la France, depuis quarante ans, a vu les excès de tous les partis. Quand on lui parle de la république et de son égalité, elle sait ce que cela veut dire.

Quand on lui parle des merveilles de la conquête, de la gloire attachée à de beaux triomphes, elle sait tout ce que cela coûte. Quand on lui parle de légitimité, elle sait ce que cela lui a valu de bonheur, de repos, de prospérité.

Elle veut le juste-milieu, parce qu'elle est expérimentée, qu'elle sait les excès du pouvoir absolu, de la république, de la légitimité. Elle a horreur de tous ces partis. Le juste-milieu, c'est-à-dire la France, se défie de ceux qui représentent un drapeau qui porte telle couleur exclusive, un drapeau qui ne réunit pas les trois couleurs, c'est-à-dire ce drapeau qui est le symbole des espérances de 89, réalisées par la révolution de 1830.

Au centre : Très-bien ! très-bien !

Nous sommes donc d'accord sur toutes les questions ; nous voulons tous le roi et la charte, nous ne voulons pas d'institutions républicaines, ni d'institutions aristocratiques ; nous ne voulons pas l'administration américaine, nous voulons l'administration française, telle que nos lois l'ont faite ; nous ne voulons pas de souvenirs irritants.

Mais sur quoi différons-nous ? Je me disais tout-à-l'heure : En vérité vous pourriez être membres du cabinet ; car nous voulons tout ce que vous voulez. (Hilarité au centre.)

Comment se fait-il donc que vous éprouviez pour nous cette défiance inquiète, que vous avez exprimée en termes si convenables et si pacifiques ; mais enfin cette défiance, que vous dites aussi celle de la chambre, je cherchais sur quoi elle pouvait se fonder.

De mon côté, j'éprouvais aussi une involontaire défiance ; Je me disais : Il n'est pas possible qu'on parle les uns contre les autres, s'il n'y a pas au fond quelque chose qui divise. En écoutant avec un peu de patience, enfin, j'ai saisi le point qui nous divise.

Je me suis expliqué comment, dans le langage, voulant les mêmes choses, arrivés cependant à la pratique, il se pouvait que vous et nous ne fussions pas du même avis. Vous avez prononcé le mot amnistie, et alors je vous ai compris. Nous voilà sortis du vague, des généralités ; nous voulons donc le roi, la charte, l'impartialité, la concorde, l'union, l'ordre, la liberté, nous voulons tout cela, nous sommes d'accord en tout, mais vous voulez l'amnistie et nous ne la voulons pas, voilà le point précis. Eh bien ! pour nous rendre suspects à cette chambre, pour lui persuader que nous sommes sans entrailles, dites-lui bien que nous ne voulons pas l'amnistie ; faites mieux, proposez-lui de voter aujourd'hui même sur cette question, nous y consentons de grand cœur, faites-la prononcer sur-le-champ. (Bravos au centre.)

Plusieurs voix : C'est cela, que l'on mette l'amnistie aux voix ! (On rit.)

M. Thiers : s'il y a péripétie, inquiétude, mon Dieu, il dépend de vous de la faire cesser. Sachez que, pour mon compte, j'ai regretté que cette question ne fût pas résolue irrévocablement dans cette chambre. Une fois résolue, rien n'eût été plus facile que de composer un autre cabinet, dont je n'aurais pas fait partie, attendu que ma conviction est que l'amnistie n'est pas actuellement utile ; je dis actuellement, mais rien ne serait plus facile que de terminer les incertitudes et de décider sur-le-champ la question.

Dans les généralités, nous sommes d'accord, nous voulons tous le roi et la Charte ; nous voulons tous la pacification. (Interruption causée par des conversations particulières dans les couloirs.)

M. le président : Messieurs les députés qui êtes dans le couloir ; prenez vos places : c'est une mauvaise manière de se grouper ainsi, il vaut mieux être à son banc, l'on est moins tenté de causer. (On rit.)

M. Thiers : Nous sommes tous d'accord sur les généralités, mais enfin, dis-je, très heureusement voici un point précis de pratique qui expliquera comment vous entendez la générosité, la clémence, l'oubli du passé ; c'est une question de pratique, une question de gouvernement où les hommes politiques peuvent se dessiner.

Eh bien ! c'est cette question qui nous divise ; faites-la résoudre, et à l'instant même, je vous l'assure, il y aura un cabinet pour l'amnistie, un cabinet honorable pour la France, utile pour les affaires.

M. Sauzet : C'est à vous de le proposer.

M. Thiers : Mais dites-moi si vous entendez la générosité avant ou après la répression. C'est là la grande question. (Mouvement.) Oh ! assurément, s'il n'y avait plus de partis en France, ou si le gouvernement avait pu prouver sa puissance de répression à l'égard des partis, si le cabinet était aussi grand que vous le dites, si les partis étaient vaincus, alors on pourrait dire : Le moment est venu d'oublier le passé, de le mettre au néant.

Mais je vous le demande, présentez-vous au pays, présentez-vous à la chambre ; dites-lui : On n'a pas jugé, le gouvernement n'a pas fait acte de puissance, le gouvernement n'a pas pu prouver aux partis qu'il trouverait une haute justice pour réprimer les attentats ; mais à cause de cela même, il faut amnistier. Ne sera-ce pas alors dire aux partis : Nous ne vous pardonnons pas, mais nous n'avons pas pu vous juger.

Je ne veux pas prolonger ce débat, mais voilà le point qui nous divise. Quant à nous, nous croyons avoir des cœurs généreux aussi (dénégations à gauche), et nous n'avons pas dit que l'amnistie ne pût jamais descendre du trône ; mais nous avons dit que cela ne pourrait être que quand l'amnistie serait un acte de puissance, quand elle serait opportune, quand sa cause ne serait pas contestée, quand on ne pourrait pas venir dire à la couronne et au pays : « Vous n'avez pas pu réprimer. » Jusque-là, messieurs, nous devons le dire, pas d'amnistie, voilà notre opinion, voilà celle du cabinet. Faites triompher une autre opinion, et le cabinet vous remerciera d'avoir fait cesser les divisions et les défiances entre lui et la chambre. (Adhésion au centre.)

M. Sauzet : Je demande la parole.

M. Odilon-Barrot, qui se dirigeait vers la tribune, retourne à sa place.

M. Sauzet : Messieurs, je pensais que les graves paroles que j'ai fait entendre trouveraient, de tous points, une réponse plus grave. Cependant, je savais toute l'ingénieuse habileté du préopinant, qui met à sa disposition les ressources d'un esprit varié pour déplacer les questions qu'il est plus facile..... (Interruption au centre.)

M. Thiers : Je ne les ai pas déplacés.

M. Sauzet : Je ne conteste pas, messieurs, les applaudissements qui sont donnés en ce moment au discours du préopinant, je m'y associe très-volontiers, mais je prie ceux qui les font entendre, de vouloir bien me permettre d'achever ma pensée, et ils verront alors qui de mon adversaire ou de moi déplace la question.

Je dis, messieurs, qu'effectivement on a paru croire que le programme, passez-moi le mot programme, on a paru croire que le programme que nous présentons n'était presque qu'un tissu de banalité, mais qui ne pouvait trouver d'opposition nulle part, qui se présentait on ne sait pourquoi, sur les bancs de cette chambre, et qui ressemblait davantage à un rêve contemplatif qu'à une discussion politique. Je comprends toute l'habileté de cette tournure, et toutefois je serais surpris qu'une parodie aussi insignifiante..... (Ah ! ah ! exclamation et indignation au centre.)

C'est de moi que je parle, messieurs. (Rire général.) Je serais surpris qu'une parodie aussi insignifiante eût trouvé sur tant de bancs de cette chambre des preuves d'une sympathie énergique qui semblerait annoncer plutôt une révélation que la confirmation de ce que chacun sait depuis long-temps. (Très bien ! très bien !) Ne semblerait-il pas, quand M. le ministre de l'intérieur a repris une à une plusieurs de mes paroles, qu'il ne nous restait plus qu'à déposer les armes du combat, et à terminer ce débat dans une sorte d'embrassement politique ! (On rit.) M. le ministre nous a appris, dans une circonstance solennelle, que le lendemain d'un embras-

sement politique, on se brouille de nouveau ; ces réconciliations durent peu, et quand je réfléchis à la situation de M. le ministre dans le cabinet, je l'engage à méditer profondément mes paroles. (Eclats de rire, les regards se portent sur le banc des ministres.)

Nous ne voudrions pas, messieurs, troubler la quiétude avec laquelle le cabinet, se présentant en quelque sorte l'encensoir, a fait l'éloge de son impartialité, de sa modération, de sa fermeté, qui lui attirait la haine des factions, de cette haute sagesse qui trouve le milieu juste entre tous les excès ; qui sait sévir et pardonner à propos, également organisée pour la guerre contre les factions et pour la réconciliation des partis. (On rit.)

J'en viendrai à des paroles plus décisives. J'ai dit, par exemple, qu'on ne remonte pas la pente des révolutions ; M. le ministre de l'intérieur est de mon avis. Mais si M. le ministre de l'instruction publique veut mêler un de ses précédents discours... (Bruits divers.)

M. Odilon Barrot : Le discours à la chambre des pairs ! M. Sauzet : Il y trouvera littéralement ces expressions que blâme si amèrement et avec beaucoup de justice M. le ministre de l'intérieur, car elles renferment tout un système rétrograde. (Marques d'adhésion aux extrémités.)

Où, messieurs, il est vrai, très vrai, que remonter la pente des révolutions, c'est tenter une révolution nouvelle, c'est faire une révolution en arrière. Je comprends que ces choses ne sont pas dans la pensée de M. le ministre de l'intérieur. Mais j'avais médité, quand j'avais voulu présenter à tout le cabinet les pensées qui résument notre système, et sur les quelles je voulais savoir si nous étions en désaccord, lui et nous.

J'ai parlé de modération, j'ai parlé de cette pente du pouvoir à ne pas exciter les irritations, de son désir d'en éviter les occasions ; que m'a-t-on répondu ? Que le parti du juste-milieu est un parti essentiellement sage et modéré.

Je le voudrais, messieurs, car à certains égards, j'ai eu l'honneur et j'ai encore l'honneur de figurer dans ce parti, si la définition qu'on en donne est en rapport avec le mot lui-même. Mais est-il vrai que la modération habite toujours là ? et n'avons-nous pas vu quelquefois ces hommes, qui se prétendent modérés, prendre un langage de violence qui dépasse tout ce qu'il y a de plus ardent dans les attaques de l'opposition elle-même ? Et n'avons-nous pas vu des modérations frénétiques et convulsionnaires ? (Hilarité prolongée ; vive approbation à gauche.) Qui l'ignore ? Il suffirait de jeter les yeux sur certains documents de la presse et d'entendre certaines paroles pour savoir jusqu'où les irritations, la crainte, les ressentiments emportent quelquefois les hommes les plus honorables. Eh bien ! que le cabinet me pardonne de le dire : il a fait son devoir avec courage dans des temps difficiles, mais il lui en est resté je ne sais quelle préoccupation belliqueuse qui se fait une sorte de nécessité de combat, qui voit des adversaires partout, qui tient un langage provoquant, qui ne demande pas mieux que de rencontrer des obstacles pour se donner le plaisir de les vaincre.... (Interruption prolongée ; cris aux centres : A l'ordre !)

Voix à gauche : Oui ! oui ! Très bien !

M. Sauzet : Messieurs, je suis dans mon droit (Parlez ! parlez !)

Où, nous sommes convaincus que, sous l'empire d'une préoccupation fatale, le souvenir du passé influe sur la modération du présent, qu'on ne peut pas se résoudre à ramener par la voie de la modération, des hommes qu'on a si long-temps combattus. Et quand il est question de ralliement et de fusion des partis, il est difficile de se défendre de pensées qui font du passé lui-même le plus grand obstacle de l'avenir.

Ces pensées, nous les avons exprimées avec tous les ménagements que l'on doit apporter à cette tribune. Il est libre à vous d'interroger vos consciences, d'en appeler à vos souvenirs et de vous demander dans combien de discussions les agressions les plus vives contre des membres qui siègent sur ces bancs, ne sont-elles pas venues du banc même des ministres ? et j'en retrouverais la preuve, messieurs, dans la discussion même où fut prononcé le mot que je relevais naguère dans la bouche de M. le ministre de l'instruction publique. (Murmures au centre.)

Voix à gauche : C'est vrai !

M. Sauzet : On sait, messieurs, par quelle qualification il appela à cette tribune un honorable député de l'opposition, et ce qui s'ensuivit d'amertume et de débats.

A gauche : Très-bien ! très bien !

M. Sauzet : En vérité, messieurs, je ne tomberai pas dans le piège qu'on prétendait me dresser et dont il est maintenant si facile de s'apercevoir. Quand je me renferme dans des généralités dont l'intelligence de cette chambre peut aisément saisir les applications et dérouter les conséquences, on m'accuse de manquer de précision, on s'empare de mes paroles, il semble que je ne suis venu exprimer à cette tribune qu'une sorte de vérité sentimentale ; et quand au contraire je procède par des faits, que j'en viens à des allusions précises, je m'aperçois aisément, messieurs, au frémissement de plusieurs bancs de cette chambre, que je touche à des blessures sensibles (Hilarité), que j'entre sans le vouloir sur le terrain des personnalités, que je voudrais fuir ; en sorte qu'on me reprochera peut-être, à moi qui parle le langage de la modération, d'en appeler aussi à de fâcheux souvenirs et à d'injurieux reproches. (Non ! non ! continuez !)

Mais à qui la faute si on ne veut pas nous comprendre, et si, après nous avoir conduits dans l'arène, on nous fait apercevoir que nous manquons notre but et que nous n'allons à rien moins qu'à détruire de nos propres mains cet édifice de réconciliation auquel nous voudrions travailler de toutes nos forces ?

J'ai dit, messieurs, que la France voulait de l'unité dans son cabinet, et j'en appelle au souvenir de tous les députés sur les paroles que j'ai prononcées relativement à ce point, et qui sont demeurées sans réponse.

N'est-il pas vrai qu'un dissentiment grave a éclaté entre plusieurs membres du cabinet, et précisément en raison de vues politiques, sur le choix de l'honorable personnage qui est appelé aujourd'hui à présider les conseils du roi ?

N'est-il pas vrai que deux fois ces dissentiments ont éclaté, notamment en novembre, et plus récemment en mars, à l'instant même où l'on nous déclarait à cette tribune qu'on avait projeté les combinaisons qui s'étaient trouvées impossibles, et qui se trouvent avoir été possibles et réalisées le lendemain ?

Je ne reviens pas sur ce point. Ces divisions subsistent même à leur insu. Ils veulent le bien sincèrement ; l'un et l'autre ont d'honorables antécédents, ils sont appuyés par les souvenirs de leur vie passée ; mais ils se sont déjà divisés plus d'une fois et ils se diviseront de nouveau. Je fais cette prophétie à la tribune sans crainte de me tromper ; car, je le répète, j'ai pour moi les paroles de M. le ministre de l'intérieur sur le peu de durée des réconciliations politiques. (Hilarité bruyante.)

J'ai parlé, Messieurs, de cette fermeté dans les décisions, de cette politique de franchise, de cette politique sans expédient, bien différente de cette politique du jour, qui ne prévoit que le lendemain, et qui ne songe pas à prévoir le surlendemain. Hé bien ! je vais y revenir, et je ne sortirai pas pour cela de la question d'amnistie.

Voyons quelle a été, sur cette question, la conduite du cabinet.

Il paraît qu'au mois d'août il en eut la pensée. La présence de M. le maréchal Gérard dans les conseils du prince en est la preuve irréfutable. Cet illustre guerrier est, aux yeux de la France, la représentation vivante de la pensée d'amnistie; et ce titre en vaut bien un autre aux yeux des véritables amis du pays. (Très bien! très-bien!)

Plus tard on renonça à cette pensée d'amnistie, et pourquoi? On vous l'a dit. Parce qu'on la présentait sous de fausses couleurs, parce que la presse s'empara comme d'un désaveu, parce qu'on en tira la conséquence que le gouvernement allait abdiquer en faveur des factions.

Il est vrai, Messieurs, que la presse s'est permis de dire que l'amnistie pouvait amener des modifications dans le système, et que les hommes honorables qui avaient présidé aux destinées du pays, trouveraient dans leurs préoccupations des difficultés pour accorder et conduire la politique qui en devait être la conséquence. C'était une erreur: rien ne rajeunit plus une administration que les grandes et nobles pensées. Mais la presse le dit, et dès ce moment, on vit dans cette mesure un désaveu, et on y renonça. Je dis que c'est une faute capitale en politique, c'est faiblesse de céder à la presse quand elle se trompe, comme c'est folie de lui résister quand elle a raison. (Approbation aux extrémités.) C'est affectation de se cabrer contre ses desirs, de résister à ses vœux, de ne pas vouloir ce qu'elle veut, de refuser ce qu'elle demande, parce qu'elle le demande; cela appartient à un système d'irritation, de provocations et de violences que vous ne voulez pas sanctionner.

La presse remplit la mission d'avertir le pays; si elle se trompe, c'est à l'administration à la redresser. Mais quand il se trouve qu'à travers des formes acerbes et un langage peu mesuré elle a donné d'austères conseils, il faut savoir abandonner cette inflexibilité dédaigneuse qui ne croit qu'en soi, qui repousse les conseils de ses amis; et il faut savoir même accepter et apprécier les conseils de ses ennemis. (Oui, oui.)

Cependant la pensée d'amnistie fut abandonnée, et le maréchal Gérard sortit du conseil. Il ne fallait rien moins qu'une conviction profonde de la part des membres du cabinet pour se séparer de cet illustre collègue: il fallait cette conviction forte et inébranlable qui résiste à tout; car ils nous ont fait une peinture touchante des regrets qu'ils avaient éprouvés en rompant cette amitié politique.

Eh bien! que diriez-vous, Messieurs, si, par hasard, après la retraite du maréchal Gérard, il avait été question de la part de ses collègues de lui proposer de rentrer avec eux dans le cabinet, d'accepter de sa main l'amnistie, de la présenter collectivement aux chambres, et de se retirer ensemble si les chambres ne l'accordaient pas?

Messieurs, les ministres peuvent interroger leurs souvenirs (mouvement); j'ai lieu de croire que je suis très-bien informé. (Eclats de rires.)

Voix à gauche: Très-bien! très-bien!

M. Sauzet: Que diriez-vous alors de cette conviction d'hommes publics qui se fait et se défait en un jour, qui se dressait contre un illustre maréchal, qui l'exclut ainsi du cabinet, et qui, immédiatement après ce sacrifice douloureux, commandé par une inébranlable conviction, sollicite de nouveau sa présidence, qui demande à rentrer sous ses auspices au pouvoir, et à donner cette amnistie que la veille on avait rejetée? (Hilarité continuelle.)

Je vous le demande, Messieurs, y a-t-il dans cette conduite cette fermeté de vues, cette dignité d'attitude, cette persistance de sagesse dont le cabinet se complait à s'honorer, et dont il est venu tout à l'heure à la tribune tracer le brillant et magnifique tableau?

Poursuivons: nous ne sommes pas au bout des contradictions ministérielles.

Le maréchal Gérard paraît avoir résisté à ces pensées. Ses collègues sont plus tard rentrés aux affaires après en être sortis avec lui: l'amnistie qu'ils voulaient en août, qu'ils ne voulaient plus dans les premiers jours de novembre, qu'ils ont voulu de nouveau un ou deux jours après, ils ont de rechef cessé de la vouloir dès qu'ils ont été à la tête des affaires du pays.

Is ne s'en sont pas tenus là, et après avoir annoncé que le pays serait mis en danger par la proposition d'une amnistie, la veille du jour où devait s'ouvrir ici une discussion grave sur une loi qui tendait à associer moralement la chambre des députés à un grand procès politique; la veille de ce jour, on a publié une amnistie pour un grand nombre de condamnés politiques.

Voix au centre: Ce n'est pas une amnistie. (Tumulte.)

M. Viennet, avec force: C'est une grâce!

M. Sauzet: Puisque je me suis servi du mot *condamné*, c'est qu'il n'y avait pas d'équivoque dans ma pensée; il arrive souvent que, quand une mesure de grâce atteint un grand nombre de condamnés, on l'appelle amnistie. (Dénégation au centre.)

Au surplus, messieurs, ne nous arrêtons pas à une question de mots. Je vous ai expliqué celui dont je me suis servi, et le sens dans lequel je l'ai employé; vous devez penser que je saisis la valeur des mots *grâce* et *amnistie*. Nous sommes tous initiés à cette langue politique, et moi qui ai eu l'honneur, et qui l'ai encore, de porter la toge d'avocat, il ne me serait pas permis d'ignorer ces premiers éléments de notre droit public. (Très bien!)

Eh bien! ce fut une grâce accordée à un grand nombre de condamnés politiques. A Dieu ne plaise que je veuille en rien critiquer une mesure d'humanité! mais elle avait pour cause ou pour prétexte un dévouement qui s'était manifesté long-temps auparavant, et c'est la veille même du jour où la discussion de la loi des 360,000 fr. devait s'ouvrir, que cette mesure est promulguée comme par une sorte de compensation.

Ne vous y trompez pas, pour un cabinet de résistance, c'était beaucoup trop tôt, et pour un cabinet de réconciliation, ce pouvait être déjà bien tard. Ainsi, vous le voyez, on s'est trompé maintes fois, on cherche à compenser une mesure par une autre; on ne suit pas cette politique nette, franche, ferme, qui mérite mieux que toute autre les applaudissements de la France.

Et quand je parle de la loyauté, c'est de loyauté politique que je parle, car je respecte la conscience des hommes qui sont sur ce banc; mais si je ne me trompe, dans la question d'amnistie, leur manière de voir successive n'a pas médiocrement contribué à préparer les embarras de la situation.

Oui, Messieurs, quand une amnistie a été dans tous les esprits, il est difficile de tromper les espérances. Quand la conduite même de l'administration les a autorisées, c'est alors qu'il peut être sage et prudent pour le gouvernement d'y aviser.

Quant à l'amnistie elle-même, vous parliez d'amnistier après la répression. C'est moi qui vous dirai à mon tour que vous ne voulez que des grâces et jamais d'amnistie; car l'amnistie ne s'accorde qu'avant la répression, et cependant l'exemple des amnisties se rencontre à diverses phases de notre histoire.

Le consulat l'a offerte, la restauration l'a présentée. (Rumeur au centre.) et même dans la loi de 1816, toute mutilée qu'elle est

sortie de la chambre des députés, il y avait après tout une véritable amnistie avant jugement.

Il ne faut pas s'y tromper; il y a une pensée qui domine la question d'amnistie. Avant ou après la répression, il n'importe, quand la raison politique le veut, et la raison politique peut dicter que le pays est assez calme, que les partis sont assez près de se rallier pour qu'une mesure pareille soit utile, bien moins sur les amnisties qu'elle rend quelquefois ingrats, que sur la masse de la population qui y puise les preuves de la force de son gouvernement et celles de ses bonnes et loyales intentions.

Vous parlez maintenant de vider la question de l'amnistie. Avez-vous donc oublié par quelles paroles j'avais commencé cette discussion? Ne vous souvient-il plus que j'ai annoncé que cette chambre ne prendrait jamais sur elle la responsabilité d'une telle initiative (au centre, oh! oh!) qui appartient au gouvernement du pays; c'est à lui à peser soigneusement cette responsabilité. (Bruits en sens divers.)

M. Guizot: Cette tribune ne peut rester muette en présence de tant de révélations et d'appréhensions qui arrivent de toutes parts. La chambre des pairs se dévouera avec courage; elle ne reculera pas devant les embarras, car je l'ai vue tête au danger dans une grave circonstance, alors que j'avais l'honneur moi-même de remplir devant elle un devoir solennel. Mais si, au bout de tous ces efforts, si après le scandale des débats, après toutes les irritations qui s'ensuivront ou qui se prolongeront long-temps et inutilement dans le pays, il arrivait qu'on fût obligé de s'arrêter devant l'impuissance légale du nombre, prenez garde à votre responsabilité (mouvement aux centres), car vous seriez arrivés à la nécessité mathématique, et vous auriez rendu impuissans et le pardon et la justice. (Agitation bruyante.)

M. Glais-Bizoin: A lundi! à lundi!

M. Isambert: M. le président, consultez la chambre.

Voix des extrémités: A lundi! à lundi!

Beaucoup de députés se lèvent.

Voix aux centres: Parlez! parlez!

M. Guizot: Je ne parlerai que lorsqu'on m'écouterà, je ne puis parler au milieu du tumulte.

Tout en respectant la liberté de la presse, en ne lui adressant aucun reproche, la première condition du gouvernement est d'en être indépendant et de ne pas se régler sur ses vœux.

Loin de nous être montrés inflexibles sur la question de l'amnistie, quand beaucoup disaient qu'elle était possible par ordonnance, nous avons consenti à reconstruire un cabinet qui devait soumettre la question à l'arbitrage de la chambre; nous faisons ce sacrifice à l'opinion d'un illustre général. Le cabinet devait être reconstruit, M. de Broglie devait en faire partie; et la question de l'amnistie être soumise à l'arbitrage de la chambre. C'était, de notre part, messieurs, une grande marque de facilité. Le maréchal refusa; dès-lors le cabinet se recomposa avec l'idée de ne pas proposer l'amnistie. Mais, vous le voyez, nous n'avons pas montré une inflexibilité absolue, et cependant nous l'étions près du moment où nous venions de proclamer une amnistie impossible.

On vous a parlé d'une ordonnance de grâce concernant 26 condamnés.

Une voix: Vingt-sept condamnés.

M. Guizot: Vingt-six ou vingt-sept. Pour mon compte j'ai regretté qu'elle ait paru seulement la veille de la discussion sur l'amnistie. Cela est provenu d'un retard dans les correspondances; mais il y avait long-temps qu'elle avait été arrêtée en principe.

Vous croyez que l'amnistie est bonne, praticable aujourd'hui, et vous citez l'exemple du consulat; mais la citation n'est pas exacte; d'abord parce qu'il n'y a pas de proscriptions politiques en France. (Ici M. Guizot répète ce qu'il a déjà dit à cette occasion.)

Quelle est maintenant la route à suivre par la chambre? C'est de changer le ministère, et c'est, en réalité, la seule initiative que vous puissiez prendre: c'est la plus efficace. Le jour où la chambre amènera un nouveau cabinet, ce jour là la chambre aura pris l'initiative et la responsabilité de l'amnistie. Je ne lui conteste pas le droit d'amener un changement de ministère; mais si vous croyez l'amnistie nécessaire, n'attendez pas paisiblement une proposition du gouvernement; il faut être ou plus sincère ou plus hardi. Vous croyez que l'amnistie sera la fin de la crise ministérielle, la solution de la crise où se trouve le pays. Refusez-nous votre concours, amendez le cabinet, demandez l'amnistie: mais, alors, ne dites plus que vous n'en prenez pas la responsabilité et que vous ne répondez pas des conséquences. (Approbation au centre.)

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi. MM. Berryer et Odilon-Barrot ont demandé la parole.

La séance est levée à 8 heures un quart.

## (Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Présidence de M. Dupin.)

Séance du 16 mars.

Toujours affluence dans les tribunes.

MM. Odilon-Barrot et Berryer doivent parler.

A une heure et quart M. le président Dupin monte au fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Peu de députés sont à leur poste, aucun ministre n'est encore présent.

A une heure et demie les députés arrivent en foule.

M. Raynard (de Marseille), dépose sur le bureau de M. le président le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au crédit supplémentaire à accorder pour les frais et dépenses occasionnés par le choléra marseillais.

La discussion est fixée à demain.

M. le président propose de renvoyer à l'examen de la première commission le projet de loi relatif aux majorats, amendé par la chambre des pairs.

De toutes parts: Adopté.

MM. Guizot, Persil, de Broglie et Duchâtel arrivent et prennent place au banc des ministres.

La parole est à M. de Broglie.

Messieurs, dit-il, la discussion qui nous occupe a pour but d'éclairer la France sur les véritables causes de la crise ministérielle: la France, en effet, a droit de les connaître, d'après l'état de souffrance qui a été la conséquence de cette crise. Qu'à-t-on reproché aux ministres dans la séance d'hier, non d'avoir entravé par aucune manœuvre les combinaisons possibles, non d'avoir suscité des alarmes ou jeté des craintes dans l'esprit de la couronne, mais de l'avoir délaissée. Cette accusation peut-elle raisonnablement peser sur le ministère? Si la crise s'est prolongée, si des jours, des semaines se sont succédés sans en atténuer la fin, on ne saurait en rendre le ministère responsable; c'est aux choses qu'il faut s'en prendre, c'est à des causes générales, à des causes supérieures, à des volontés individuelles et qui ont seules prolongé la crise, par cela même qu'elles l'avaient seules nécessaire; et ces crises, Messieurs, ne sont pas rares en France, nous en avons de fréquentes preuves dans notre histoire, et jamais on en a rejeté la faute sur les ministres.

Au demeurant, tant que la discussion s'est renfermée dans ses limites véritables, le passé, je n'ai pu y prendre part; entière-

ment étranger à toutes les transactions des semaines passées, je n'avais pas qualité pour intervenir au débat. Mais on a déplacé la question; et mon devoir dès-lors m'appelle à cette tribune.

Mardi 10 de ce mois, à midi, le roi me fit l'honneur de m'appeler et me demanda si je voulais accepter la présidence du conseil et me charger de sa reconstitution. J'ai répondu que mes amis politiques siégeaient déjà dans le conseil, que s'ils consentaient à y rester, je ne refusais pas de m'associer à leurs travaux; sur cette réponse, le roi m'a confié l'honorable mission d'imprimer au cabinet tel qu'il est aujourd'hui, cet ensemble, cette unité de principes qui sont la base et la sauve-garde de la responsabilité ministérielle, qui fait la force et la dignité du gouvernement.

J'ai accepté sans restriction, sans distinction, sans réserve. Comme je viens de le dire, la question a été déplacée, le passé a été laissé de côté, on s'est jeté sur le terrain du présent et de l'avenir, et l'on vous a dit que si la crise était réellement terminée, on se garderait bien de persister dans des interpellations dès-lors sans effet et sans but.

Mais la crise existe encore, a-t-on ajouté, elle ne tardera pas à se faire sentir avec une nouvelle force, elle subsistera en fin jusqu'à la dissolution complète d'un cabinet qui ne peut exister plus long-temps.

Ce serait un abus que de se fier à des réconciliations qui ne sont l'effet que d'un premier mouvement et de la nécessité.

On a prétendu que la majorité réelle, majorité représentant le pays, demanderait incessamment un changement complet, et réclamerait l'amnistie complète, l'abolition complète du passé, comme seul drapeau de ralliement possible, comme symbole d'un nouveau système.

Où s'est principalement fondé sur les germes de dissentiment que le cabinet porte dans son sein: Quelles données raisonnables à défaut de certitude peut-on produire à l'appui de cette assertion?..

C'est sur leurs actes seulement que les hommes publics doivent être jugés, mais jamais sur de frivoles suppositions, sur de vains propos de coteries.

Les ministres, au contraire, n'ont-ils pas toujours fait preuve d'unité et d'harmonie, en déclarant à cette tribune, qu'entrés ensemble au ministère, ils y resteraient ou en sortiraient ensemble, toujours unis par le même système. De semblables inculpations peseraient plus raisonnablement sur un nouveau cabinet, que sur l'ancien dont les preuves sont faites à cet égard. (Rires à gauche.)

Dans tous les cas, messieurs, personne, veuillez le croire, n'est plus intéressé que moi à l'union, et personne n'est plus à même que moi d'en calculer les chances, dans le cabinet dont j'ai déjà fait partie.

L'orateur traite ensuite la question d'amnistie; et tout en reconnaissant les raisons qui militent en sa faveur, pense qu'elle est impossible, en ce qu'elle serait un changement entier de système politique, en substituant l'impunité à la résistance légale. Il termine par une espèce de profession de foi politique, et pense qu'en se présentant devant une chambre, fidèle observatrice des règles du gouvernement représentatif, ses efforts pourront lui mériter son suffrage, et sa règle invariable de conduite, le lui conserver.

Après ce discours, M. Pagès de l'Arriège est appelé à la tribune. Il va paraître avec un discours écrit. Après quelque hésitation il se décide à céder la parole à M. Odilon-Barrot.

M. Odilon-Barrot: La chambre, par son vote d'avant-hier, a attesté tout le prix qu'elle attachait à cette discussion.

Il importe, messieurs, que son résultat fasse cesser pour l'avenir le déplorable spectacle que nous ont offert les vingt derniers jours. J'ai écouté avec attention les explications données par les ministres, et malgré les promesses faites de paroles franches et de déclarations complètes, je n'y ai rien trouvé qui ne fut déjà dans les explications de décembre, et cependant depuis décembre, que de faits nouveaux qui sont restés sans explication.

Après une piquante énumération des faits qui ont amené la crise des vingt jours, de la brochure Rœderer, des doutes de M. Thiers sur la majorité, de son repentir sur ses doutes, M. Barrot ajoute: Déjà en décembre, c'est parce que le ministère doutait de la majorité, qu'il est venu déposer ses portefeuilles sur cette tribune; en mars, c'est encore pour des doutes sur la majorité, que le cabinet s'est dissout. Il s'est recomposé, et M. Thiers, qui peut douter encore, nous propose de consulter la chambre.

Messieurs, ce n'est pas à l'opposition de dicter les termes de cette consultation; mais que le cabinet les formule, et je suis très porté à croire que cette fois la chambre ne poussera pas la longanimité jusqu'à lui donner une troisième assurance de son adhésion, dont néanmoins il doute toujours. (Rire approbatif et prolongé.)

La tribune du conseil d'état, ce qui est un fort mauvais signe pour les ministres, prend part à cette hilarité.

M. de Broglie, dit en continuant M. Barrot, était pour vous un président tout trouvé quand le maréchal Mortier s'est retiré, emportant de vous comme remerciements la qualification d'*honorable vieillard*. (On rit beaucoup de cette allusion à une expression de M. Thiers dans la séance d'hier.)

Eh bien! comment et pourquoi vingt jours se sont-ils passés avant même que M. de Broglie, dont on a parlé dès le premier jour, ait été consulté sur la possibilité où vous étiez de vous réunir à lui, ou lui à vous. Voilà ce que vous n'avez pas dit, et ce que n'expliquent point toutes les phrases plus ou moins touchantes débitées à cette tribune sur l'harmonie du cabinet.

Pour ne point donner d'autres explications, vous vous retranchez sur la question d'amnistie. Mais quelle conséquence serait-ce à vous d'avoir fait de l'amnistie, en mars, une question de retraite, quand, en décembre, vous l'acceptiez avec le maréchal Gérard. Ce n'est donc point là la cause de votre dissolution. Ne pourrions-nous pas la trouver cette cause dans des paroles, dans un aveu échappé avant-hier au ministre de l'instruction publique; ne nous a-t-il pas dit qu'en décembre, quand il se résignait à subir l'amnistie imposée par le maréchal Gérard: c'est que *M. le duc de Broglie entra au cabinet*. (Sensation marquée.)

M. Odilon-Barrot lit dans le *Moniteur* le texte même des paroles de M. Guizot.

Ainsi, messieurs, en novembre, M. Guizot sacrifiait ses idées, si arrêtées, si inflexibles sur l'amnistie, à la prépondérance qu'allait obtenir dans le cabinet, une partie de la majorité parlementaire sur l'autre. N'est-ce point aussi par le besoin d'avoir M. de Broglie dans le cabinet ou de l'en écarter, et de cette seule cause que sont nées les difficultés de mars; c'était pour cela alors que M. Thiers venait, dans son sens à lui, vous déclarer d'une manière absolue, qu'il fallait une épée illustre à la tête du cabinet, nécessité qui, depuis trois jours, paraît avoir cessé complètement. (On rit.)

M. Odilon-Barrot, poursuivant, rappelle au cabinet doctrinaire son système de *quasi-légitimité*!

M. Guizot se récrie vivement de son banc.

M. Odilon-Barrot: Si ce n'est le mot, monsieur, c'est la chose.

M. J. Lafitte, de sa place: C'est le mot aussi; oui, M. Guizot,

VENTE PAR ACTIONS

DU CHATEAU

DE HUTTELDORF.

Cette vente comprend :

- 1° Le Château de ce nom, d'une valeur de 550,000 florins.
- 2° La seigneurie de Neudenstein, d'une valeur de 250,000 florins,
- 3° La terre de Koschehube.
- 4° Une collection de Tableaux.
- 5° Un Service de table en argent.
- 6° Une Toilette de dame en or et argent.

Et 22,000 gains en espèces, se montant à UN MILLION 112,750 florins.

Le tirage se fera à Vienne, sous la garantie du gouvernement.

**Irrévocablement le 2 avril 1835.--Prix d'une Action: 20 fr.**

Sur six actions prises ensemble, une action prime, gagnant forcément 5 florins, sera délivrée gratis, ou sur cinq, une action ordinaire. Les paiemens pourront se faire en effets de commerce, et moyennant mes dispositions.

Le prospectus français détaillé se délivre gratis

On est prié de s'adresser, pour tout ce qui concerne cette vente, directement au dépôt général de LOUIS PETIT, banquier et receveur général, à Francfort-sur-Mein. (396 3)

On peut écrire sans affranchir. — La liste du tirage sera adressée, franc de port, aux intéressés.

vous avez dit le mot, j'en ai bonne mémoire. (M. Laffitte a siégé avec M. Guizot dans le premier ministère de 1830.)

M. Odilon-Barrot : Messieurs, quand on rédigea la charte de 1830, qui a révisé cet acte, qui s'est opposé à ce que dans le préambule on établit nettement le principe de la souveraineté nationale? Qui s'est opposé à ce qu'alors on décidât la non-hérédité de la pairie? A ce qu'on dégagât le régime nouveau de tous les embarras que lui allaient apporter les débris de l'ancien? Ce sont les hommes qui n'ont cessé depuis 1830, d'introduire un principe de lutte dans le gouvernement, qui ont divisé son principe en deux, et créé un antagonisme qui, s'il n'est détruit, doit devenir sa cause de mort.

Après que M. Odilon-Barrot est descendu de la tribune, les centres ont demandé que la discussion fût close.

Une minorité évidente s'est prononcée pour la continuation.

MM. Defailly, Bugeaud, Pages (de l'Arriège) et de Lamartine, devaient encore prendre la parole; ainsi, aucun député de l'opposition de gauche n'était plus engagé.

On a remarqué que les bancs du tiers-parti n'ont pas pris part ou scrutin, et que M. Dupin paraissait très désireux d'obtenir la clôture du débat, de peur sans doute d'être amené à des explications personnelles.

Quoique l'opposition ait en vain demandé que la discussion continuât, on s'accorde à regarder la clôture même comme un triomphe de l'opposition, le discours de M. Odilon-Barrot étant resté sans réponse.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle.

M. Salvette est à la tribune.

Il est 4 heures.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(475) Appert que par exploit de l'huissier Flurant, de l'Arbresle, du seize mars mil huit cent trente-cinq, enregistré le même jour, Marie Ferry, épouse du sieur François Peillon, ouvrier en soie, demeurant en la commune de St-Germain-sur-l'Arbresle, au hameau de Clay, elle résidant provisoirement chez Louis Ferry, son père, propriétaire demeurant en ladite commune de St-Germain-sur-l'Arbresle, chez lequel elle a été autorisée à se retirer, a formé demande audit François Peillon, son mari, pardevant le tribunal civil de Lyon, en séparation de corps et de biens, et en liquidation de ses droits dotaux et reprises matrimoniales.

M<sup>e</sup> Jean-François Pignard, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n. 27, a été constitué et occupera pour ladite Marie Ferry, femme Peillon, dans l'instance en séparation de corps et de biens.

Pour extrait conforme à la loi, à Lyon, le dix-sept mars mil huit cent trente-cinq. PIGNARD, avoué.

(439) Par acte passé devant M<sup>e</sup> Démophile Laforest, qui en a gardé la minute, et l'un de ses collègues, notaires à Lyon, le cinq mars mil huit cent trente-cinq, enregistré, M. Paul-Prosper Vétillard, ancien agent de change à Lyon, domicilié en cette ville, rue Sala, a acquis, moyennant le prix et aux charges, clauses et conditions qui y sont exprimés, de M. Claude-Catherin Cussinet, propriétaire, domicilié à Lyon, montée du Chemin-Neuf, et de M<sup>me</sup> Marie Vallouis, son épouse, un tènement de fonds cultivé en bois, terres et pré, de la contenance de quatre hectares vingt-un ares vingt-neuf centiares (soit trente-deux bichères cinquante-six centiares, ancienne mesure locale), situé sur la commune de Vernaison, canton de St-Genis-Laval, arrondissement de Lyon, et le droit de passage à perpétuité et de toute manière par le chemin au midi de la propriété dont celle vendue fait partie, le tout, du reste, plus amplement désigné audit acte qui en contient, en outre, l'origine de propriété.

L'acquéreur, désirant purger l'immeuble par lui acquis des hypothèques légales qui peuvent le grever, a, le douze mars courant, fait déposer au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition de son contrat d'acquisition, dont un extrait dressé en la forme requise a de suite été affiché dans l'auditoire de ce tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester le temps prescrit par la loi.

Et par exploit de Charavay, huissier à Lyon, en date du dix-sept mars courant, enregistré, lesdits dépôts et affiches ont été certifiés et dénoncés à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration que M. Vétillard, ne connaissant personne qui ait sur l'immeuble vendu des droits emportant hypothèque légale, il ferait publier ladite signification dans les formes voulues par l'art. 683 du Code de procédure civile, et par l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui auraient sur l'immeuble dont il s'agit des droits et créance emportant hypothèque légale, sont tenus de les faire inscrire dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, sous peine de forclusion.

VENTE AUX ENCHÈRES

ET AU COMPTANT,

D'un fonds d'imprimeur sur étoffes, rue d'Enghien, à l'angle de la rue Madame, aux Brotteaux.

Le jeudi dix-neuf mars l'an mil huit cent trente-cinq, à dix heures du matin, et jours suivants à la même heure, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, rue d'Enghien, n<sup>o</sup>, aux Brotteaux, à la vente aux enchères et au comptant d'un fonds d'imprimeur sur étoffes, se composant de vingt-six tables en bois dur, avec leurs baquets, porte-baquets et maillets; quatre cents cadres de diverses grandeurs, deux grandes tables en bois de noyer, cent cinquante draps de tables de diverses grandeurs, dix chevalets de diverses grandeurs, deux grandes banques en bois de noyer, trente-six plateaux en bois de poirier, tonneaux de diverses dimensions, une grande quantité de dessins gravés à neuf, bureaux, caisses vides, rayons et divers agencemens; meule, fourneau en fonte, chaudière à vapeur et accessoires; trois gros poêles en fonte avec leurs tuyaux, mortiers en fonte, chaudrons en cuivre, et beaucoup d'autres objets, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication. (480)

(478) Samedi prochain vingt-un du courant, dix heures du matin, sur la place des Pères, à la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets saisis consistant en tables, bois de lit, garde-paille, foin, luiserne, ustensiles de cuisine et beaucoup d'autres objets non détaillés, le tout au comptant. CHAVET.

(481) Vendredi prochain vingt mars mil huit cent trente-cinq, à neuf heures du matin, sur la place de la Préfecture de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables de jeux et autres, chaises et fauteuils, commodes, glaces, console, buffet de salle, poêle en fonte, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DIVERSES.

(477) VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES,

D'une maison située à Lyon, rue de la Vieille, n. 7. La maison à vendre est formée de la partie sur le derrière; elle se compose de rez-de-chaussée et trois étages au-dessus. Elle sera irrévocablement adjugée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, le jeudi 9 avril prochain, à dix heures du matin, par le ministère de M<sup>es</sup> Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, et en l'étude de M<sup>e</sup> Dugueyt, située place du Gouvernement, n<sup>o</sup> 5.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, auxdits M<sup>es</sup> Dugueyt et Casati, chargés de traiter de gré à gré.

(447 3) Adjudication préparatoire le mercredi 8 avril 1835, heure de midi; adjudication définitive le mercredi 29 avril 1835, à pareille heure, sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Chevrier, notaire à Lyon, rue Neuve, n<sup>o</sup> 1, commis à cet effet, d'une grande et belle maison sise à Lyon, quai St-Antoine, n<sup>o</sup> 34, et rue de la Monnaie, n<sup>o</sup> 4, sur la mise à prix de 135,000 fr. en sus des charges.

Cet immeuble rapportant environ 8,500 fr. de loyer par an est susceptible d'un produit beaucoup plus considérable.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> Chevrier, notaire à Lyon, rue Neuve, n<sup>o</sup> 1, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

(474) PLACE DE LYON.

ÉCOLE PROVISOIRE D'ARTILLERIE.

Lundi 23 mars, à midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. le maire, à l'adjudication au rabais, sur la mise à prix de 866 francs, des objets ci-après, destinés à l'école d'artillerie:

- 700 fascines pour gabions;
- 1,600 fascines pour saucissons;
- 75 boîtes de Hartu de cent chacune;
- 2,500 piquets de gabions;
- 2 stères de bois pour piquet;
- 5 douzaines de perches pour piquets de chevalets.

Le cahier des charges et les modèles sont déposés à l'arsenal, où l'on pourra demander tous les renseignements nécessaires.

Lyon, le 16 mars 1835.

Le sous-intendant militaire, F. DE ST-CHARLES.

(338 10) Nous pensons nous rendre utiles à nos lecteurs, surtout dans cette saison où les rhumes, catarrhes, inflammations de poitrine sont des maladies fréquentes, en annonçant que le sirop pectoral de mou de veau, dont le succès, dans ces sortes de maladies, a été si souvent apprécié, se vend toujours chez M. Macors, pharmacien, son auteur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30. On y trouve également le remède spécifique pour la guérison des angueles, le véritable baume colonial employé avec avantage pour les douleurs, paralysies, rhumatismes, surdités, migraines; les véritables mouches de Milan, le végété-épispastique pour l'entretien des vésicatoires et des cautères, ainsi que le sirop composé de salsepareille, qui a toujours mérité la préférence sur tous ceux qui sont offerts pompeusement à la crédulité du public; le prix du flacon est de 5 fr. et le demi 2 fr. 50 cent.

SIROP

TONIQUE ET STIMULANT

DE MILOT;

Remède contre les Suppressions, Diminutions et Retards des Menstrues (ou Règles).

Ce sirop est le premier des remèdes qu'on puisse administrer aux personnes qui sont tourmentées par ces maladies. Le rapport de l'Académie royale de médecine, l'approbation de la Société de médecine de Lyon, ne laissent aucun doute sur son efficacité.

Voir le prospectus qu'on délivre gratis chez M. Milot, pharmacien à Lyon, place St-Jean, n<sup>o</sup> 3, barrière de fer, au 1<sup>er</sup>. — Prix 8 f. la bouteille. (357 14)

(476) Un jeune homme, bon comptable, demande à être employé en qualité de commis dans un magasin. S'adresser au bureau du journal.

Syphilis

ET

Maladies Cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF de Séné,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont un sûr garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles que: BUBONS, ULCÈRES rongeurs, VÉGÉTATIONS, BOUTONS, ÉCOULEMENTS blancs ou récents, RÉTRÉCISSEMENTS, FLEURS ou PERTES BLANCHES LES PLUS REBELLES, ont été ramenées par son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de GALES, rentrées ou répercutées, DÉMANGEAISONS DE LA PEAU, ERUPTIONS, AFFECTIONS DARTREUSES, SCORBUTIQUES et SCROFULEUSES, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels. Il se débite par pinte, trois quarts, demi, et quart de pinte, des prix de 20, 15, 10 et 5 francs.

Dépôts dans les principales villes de France. On fait des envois. (Affranchir.) (366 9)

Spectacles du 19 mars.

GRAND-THÉÂTRE.

La Femme Jalouse, comédie. — L'Opéra Comique, opéra. — Denise et André, ballet.

GYMNASE LYONNAIS.

La Lectrice, vaud. — Un Premier Amour, vaudev. — Les Duels, vaud.

BOURSE DE LYON du 18 mars 1834.

Cinq pour cent, au comptant, »  
 — lin courant, »  
 Trois pour cent, au comptant, »  
 — lin courant, 80 15

BOURSE DE PARIS du 16 mars.

Cinq pour cent, 107f 20 107f 30 107f 40 107f 20  
 — lin courant, 107f 50 107f 40 107f 20 107f 50  
 Trois pour cent, 79f 95 80f 10 79f 80 80f 10  
 — lin courant, 80f 5 80f 20 80f 80f 15  
 Quatre pour cent, 96f 30  
 Rentes de Naples, 96f 80 96f 95 96f 80 96f 85  
 — lin courant, 96f 95 97f 10 96f 25 97f 10  
 Rentes perpétuel, 48f 1/4  
 Emprunt cortés, 48f 1/4  
 Act. de la banque, 1840f  
 Quatre canaux, 1212f 50  
 Caisse hypothéc., 637f 50  
 Emprunt d'Haïti, 390

P.-E. PRUDHON, Rédacteur, l'un des Gérans.